



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

**SÉANCE ORDINAIRE
LUNDI LE 8 JUIN 2020 À 20 H**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue lundi le 8 juin 2020 à 20 h, au lieu habituel des délibérations, pour M. Alain Poirier, maire et par vidéo-conférence pour les conseillers municipaux, la directrice générale et le greffier, et ce, en conformité avec l'Arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020.

Présences :

Mme la conseillère Julie Rivard
M. le conseiller Gregory Bussieres
M. le conseiller Michel Landry
M. le conseiller Gaétan Normandeau
Mme la conseillère Audrey Simard
M. le maire Alain Poirier
Mme Anik Racicot, directrice générale
M. Alexandre Desjardins, greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h 2.

20-06-130

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est adopté tel que rédigé.

20-06-131

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2020

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre soit et est accepté tel que rédigé.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

20-06-132

Annotation

**LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 MAI 2020**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire mentionnée en titre soit et est accepté tel que rédigé.

20-06-133

**ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES
EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS
DE MAI 2020**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

Pascal Frenette

Commis secrétaire-réceptionniste (25 au 29)

Secrétaire greffe, incendie et OMU (14 au 22)

Patrick Lafleur

Homme d'entretien centre communautaire pour une période indéterminée

Norbert Rioux

Journalier et opérateur de machinerie (1^{er} au 31)

Paul-Yvan Bourgoïn

Opérateur concierge (4 au 8) (11 au 15) (18 au 22) (25 au 29)

Jasmin Baril

Opérateur-concierge (4 au 8) (11 au 15) (18 au 22) (25 au 29)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussières, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

QUE le conseil entérine les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.

20-06-134

**EMBAUCHE DE M. PATRICK LAFLEUR À TITRE D'EMPLOYÉ
TEMPORAIRE AU POSTE D'HOMME D'ENTRETIEN - CENTRE
COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon avait autorisé par la résolution 19-10-293 l'embauche de M. Patrick Lafleur comme homme d'entretien à l'essai au Centre communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE M. Lafleur a, à ce jour, accumulé plus de 150 jours de travail et qu'il a complété sa période d'essai ;



3

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection de procéder à l'embauche de M. Patrick Lafleur, conditionnellement à l'engagement formel de celui-ci de suivre la formation obligatoire de mécanique de machines fixes, classe B (MMF-CB) ;

CONSIDÉRANT QUE M. Patrick Lafleur est avisé de cette condition et qu'il s'engage à la respecter ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussières, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de M. Patrick Lafleur à titre d'employé temporaire au poste d'homme d'entretien - centre communautaire à compter du 1^{er} juin 2020, et ce, sous toute réserve des conditions stipulées à sa résolution d'embauche 19-10-293 du 8 octobre 2019.

20-06-135

EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS - SAISON ESTIVALE 2020

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon procède à l'embauche d'étudiants pour la saison estivale 2020 afin d'effectuer divers travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la période pour recevoir des demandes d'emploi s'est terminée le 10 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes ont été compilées selon les critères d'embauche de la politique d'embauche des étudiants, les noms retenus sont :

<i>Bonenfant Jacob</i>	<i>Faucher Mathis</i>	<i>Moses Zac</i>
<i>Bussièrès Laura</i>	<i>Fortin Anabel</i>	<i>Nolet Jérémie</i>
<i>Chabot Émy</i>	<i>Fortin Lily-Rose</i>	<i>Roberge Simon</i>
<i>Côté David</i>	<i>Frenette Julianne</i>	<i>Sasseville Mégan</i>
<i>Côté Mari-Pier</i>	<i>Gonthier Andréanne</i>	<i>Thiffeault-Parent Émy</i>
<i>Daigle Joshua</i>	<i>Gourde François</i>	<i>Thiffeault-Parent Gabriel</i>
<i>Dallaire Maxime</i>	<i>Gourde Marie-Michèle</i>	<i>Turcotte Chanaée</i>
<i>Dumont Sabrina</i>	<i>Lafleur Maxim</i>	<i>Vaillancourt Robin</i>
<i>Faucher Cendrine</i>	<i>Lévesque Noémie</i>	<i>Watson Daphné</i>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

QUE le conseil autorise l'embauche des étudiants énumérés précédemment pour la saison estivale 2020, et ce, selon les besoins des services et critères de l'emploi.

20-06-136

DÉMISSION DE M. DANIEL SIMARD AU POSTE DE COORDONNATEUR CAMPING-PLAGE-PISTE CYCLABLE

CONSIDÉRANT QUE M. Daniel Simard a avisé la direction générale qu'il quittait sa fonction de coordonnateur camping-plage-piste cyclable à compter du 7 juin 2020 ;



**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

No de résolution

Annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la démission de M. Daniel Simard et de lui souhaiter bonne chance dans ses nouveaux défis.

20-06-137

**APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE MAI 2020
TOTALISANT LA SOMME DE 372 347,09 \$**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de mai 2020 ;

Bordereau des chèques

Chèques 21750 à 21753 inclusivement

Pour la somme de : 2 574,56 \$

Chèque(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des dépôts directs

Dépôts directs 501607 à 501667 inclusivement

Pour la somme de : 204 513,10 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : 501643

Bordereau des prélèvements

Prélèvements 5130 à 5175 inclusivement

Pour la somme de : 72 759,08 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : aucun

Bordereau des salaires

Salaires semaines 18 à 21 inclusivement

Pour la somme de : 92 500,35 \$

Grand total : 372 347,09 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois de mai 2020 totalisant la somme de 372 347,09 \$.

20-06-138

**ADOPTION DE
L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION ET
DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS DU MOIS DE MAI 2020**

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration et celui des investissements en date du 31 mai 2020.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution
20-06-139

**LIBÉRATION DE LA RETENUE DE 5 % POUR LES TRAVAUX
DE DÉNEIGEMENT 2019-2020 DE RS DEMOLITION INC.
28 254,22 \$ TAXES INCLUSES**

CONSIDÉRANT QUE les travaux de déneigement sont complétés
et que les bris survenus suite au déneigement sont réparés ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des travaux publics
autorise la libération de la retenue ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller
Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère
Julie Rivard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER la libération de la retenue de 5 % pour travaux
de déneigement 2019-2020 à RS Demolition Inc. pour la
somme totale de 28 254,22 \$ taxes incluses.**

M. le conseiller Gaétan Normandeau se joint à la séance, il est 20 h 14.

20-06-140

**AUTORISATION DE PAIEMENT DE 3 799,80 \$ TAXES
INCLUSES À LAMOTHE DIVISION DE SINTRA INC. POUR LE
PAIEMENT FINAL DES TRAVAUX DE PAVAGE 2019**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Lamothe division de Sintra
inc. nous a fait parvenir la facture 14-1911 D1C représentant le
paiement final des travaux de pavage 2019 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des
travaux publics ;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller
Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère
Julie Rivard et résolu unanimement :**

**D'AUTORISER le paiement de 3 799,80 \$ taxes incluses à
Lamothe division de Sintra inc. pour le paiement final des
travaux de pavage 2019.**

20-06-141

**AUTORISATION D'ACHAT D'UN SYSTÈME DE CAROTTEUSE
HYDRAULIQUE AUPRÈS DE STELEM 15 665,34 \$ TAXES
INCLUSES**

CONSIDÉRANT l'incendie du garage municipal ;

CONSIDÉRANT la perte de la carotteuse à essence lors de cet
événement ;

CONSIDÉRANT la nécessité de cet équipement afin de percer le
béton ou conduite lors des divers travaux municipaux ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Stelem pour la carotteuse
et l'ensemble des équipements nécessaires au fonctionnement
celle-ci ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des
travaux publics ;



6

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'un système de carotteuse hydraulique auprès de Stelem pour la somme 15 665,34 \$ taxes incluses.

20-06-142

ANNULATION DU CONTRAT DE L'APPEL D'OFFRES LSQ-2020-02 CONCERNANT LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE DES BOISÉS

CONSIDÉRANT QUE la résolution 20-05-118 octroyait le contrat d'appel d'offres public LSQ-2020-02 à EMCO pour la somme de 116 278,79\$ afin de prolonger la rue des Boisés ;

CONSIDÉRANT la décision de la Ville de reporter ce projet à plus tard ;

CONSIDÉRANT QUE cette somme peut être réaffectée ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville participe au « Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projet particulier d'amélioration » pour une demande d'aide financière du ministère du Transport du Québec pour la construction du corridor scolaire pour la rue des Écoliers ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

D'ANNULER le contrat de l'appel d'offres LSQ-2020-02 concernant la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égout pour le prolongement de la rue des Boisés ;

DE RÉAFFECTER l'argent au projet de construction de la rue des Écoliers classée comme corridor scolaire.

20-06-143

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE » POUR LA CRÉATION DE LA RUE DES ÉCOLIERS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a participé au projet de corridor scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE le périmètre entourant une école se doit d'être un endroit et une zone sécuritaire pour les écoliers, les marcheurs et autres utilisateurs de la voie publique et qu'à l'heure actuelle, cet aspect est manquant et qu'il est urgent d'agir ;

CONSIDÉRANT QUE la construction d'une nouvelle rue est nécessaire et urgente ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE la rue des Écoliers permettra l'implantation d'un débarcadère sécuritaire pour le transporteur des écoliers et d'une zone aussi sécuritaire dédiée uniquement aux personnes handicapées ou à mobilité réduite ;

CONSIDÉRANT QUE la dangerosité des lieux et que plusieurs problèmes et incidents se sont déroulés sur ce tronçon, où l'autobus scolaire procède à l'embarquement et au débarquement des écoliers, qui auraient pu avoir de graves conséquences sur le plan humain en raison du manque d'un corridor de protection ;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale, Volet Projet particulier d'amélioration du ministère du Transport du Québec permet à la Ville de Lebel-sur-Quévillon de se doter et d'offrir un réel accès sécurisé, au corridor scolaire actuel, pour la clientèle de l'école primaire Boréale, de l'école secondaire La Taïga et l'ensemble de la population ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière de 82 500 \$ dans le cadre du « Programme d'aide à la voirie locale - Volet projet particulier d'amélioration » du ministère des Transports du Québec pour l'implantation de la rue des Écoliers sécuritaire de la Ville de Lebel-sur-Quévillon.

20-06-144

AUTORISATION DE RÉPARATION DE LA SOUFFLEUSE À NEIGE CHEZ HYDRAU-MÉCANIC – 11 104,34 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE Ville de Lebel-sur-Quévillon possède une souffleuse amovible D-60 ;

CONSIDÉRANT QUE cette souffleuse date de 2014 et qu'à la suite d'une vérification il a été constaté qu'il y a des fuites sur le turbo et que des dommages ont été causés par la chaleur sur d'autres pièces de l'équipement ;

CONSIDÉRANT la soumission d'Hydrau-Mécanic pour la réparation de celle-ci ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

D'AUTORISER la réparation de la souffleuse à neige chez Hydrau-Mécanic pour la somme de 11 104,34 \$ avant taxes.



**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

No de résolution
20-06-145

Annotation

**PROLONGATION DE LA SAISON DU CAMPING MUNICIPAL
2020**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a autorisé l'ouverture des terrains de camping du Québec à compter du 1^{er} juin 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'officiellement le camping municipal ferme ses portes le 1^{er} septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le contexte particulier causé par la pandémie a raccourci la saison estivale pour les réservations et les locations d'un terrain au camping municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par M. le conseiller Gaétan Normandeau et résolu unanimement :

DE PROLONGER les réservations et les locations de terrains au camping municipal jusqu'au 8 septembre 2020.

20-06-146

**INDEXATION DE LA TARIFICATION DU CAMP DE JOUR
SAISON ESTIVALE 2020**

CONSIDÉRANT QUE la crise pandémique qui sévit actuellement affecte largement la planification des activités du Service loisirs, culture et tourisme ;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte particulier, le camp de jour offrira des inscriptions seulement à temps plein et que les inscriptions à la semaine et/ou à la journée ainsi que la surveillance sur l'heure du dîner ne seront pas possible pour la saison estivale 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des recommandations de la santé publique en temps de Covid-19 il y a augmentation des coûts associés à la gestion du camp de jour de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE malgré la tarification en vigueur à l'article 6.5.16 du règlement de tarification n°301, il y a lieu d'ajouter les frais suivants associés à cette gestion :

CAMP DE JOUR Saison (6 semaines)	TARIF NON TAXABLE		
	2020	Frais de gestion Covid-19	Total
Premier enfant	90,00 \$	85,00 \$	175,00 \$
Deuxième enfant	50,00 \$	60,00 \$	110,00 \$
Troisième enfant et plus	30,00 \$	30,00 \$	60,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'ajout des frais associés à la gestion du camp de jour de la Ville de Lebel-sur-Quévillon – saison 2020 mentionnés au préambule de la présente résolution.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

20-06-147

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FABRICATION ET L'INSTALLATION DE TUYAUX POUR LA SAUMURE DE LA PATINOIRE À HYDRAU-MÉCANIC - 34 754,91 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE le système de refroidissement de la glace de l'aréna Jean-Guy-Perron est en très mauvais état et qu'il y a lieu de le remplacer ;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues, à savoir :

CIMCO

Fourniture de pièces seulement 48 150,00 \$

Hydrau-Mécanic

Fabrication et installation 34 754,91 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

D'OCTROYER le contrat de la fabrication et l'installation de tuyaux pour la saumure de la patinoire à Hydrau-Mécanic pour la somme de 34 754,91 \$ avant taxes.

20-06-148

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 278 INTITULÉ « CONTRÔLE DES ANIMAUX EN VUE D'EN ASSURER LEUR BIEN-ÊTRE ET SÉCURITÉ ET CELLE DES CITOYENS »

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge adéquat de réviser la réglementation sur le contrôle des animaux adopté en 1992 ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des citoyens constitue une priorité pour la Ville de Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mai 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement n° 278 des règlements de cette Ville intitulé « Contrôle des animaux en vue d'en assurer leur bien-être et sécurité et celle des citoyens ».

20-06-149

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 308 INTITULÉ « RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI VISANT À FAVORISER LA PROTECTION DES PERSONNES PAR LA MISE EN PLACE D'UN ENCADREMENT CONCERNANT LES CHIENS »

CONSIDÉRANT QU'à la suite de divers incidents tragiques impliquant des chiens survenus au Québec au cours des dernières années, plusieurs voix ont invité le gouvernement à agir pour renforcer l'encadrement des chiens ;



00

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

No de résolution

Annotation

CONSIDÉRANT QUE le 13 juin 2018, l'Assemblée nationale a adopté la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38-002) et que le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002, ci-après « le Règlement ») a été édicté le 20 novembre 2019 et est entré en vigueur le 3 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la Loi attribue aux municipalités locales la responsabilité d'appliquer à toute personne, sur leur territoire, tout règlement pris pour son application. À cette fin, elle leur permet de confier, sous réserve de certaines dispositions qui ne peuvent être déléguées, la charge d'assurer le respect d'un tel règlement ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des citoyens constitue une priorité pour la Ville de Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mai 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gregory Bussieres, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

D'ADOPTER le règlement no 308 des règlements de cette ville intitulé « Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens ».

20-06-150

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT ET D'UN MAIRE SUPPLÉANT SUBSTITUT POUR LES MOIS DE JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2020

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant et d'un maire suppléant substitut pour les quatre prochains mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard, appuyé par M. le conseiller Michel Landry et résolu unanimement :

QUE le conseil nomme M. le conseiller Gaétan Normandeau, maire suppléant et Mme la conseillère Julie Rivard, maire suppléant substitut pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2020.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

Annotation

No de résolution
20-06-151

**OPINION DE LA VILLE CONCERNANT LA DEMANDE
DU COMITÉ DE PRÉVENTION SUICIDE DE LEBEL-SUR-
QUÉVILLON AUPRÈS DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU
QUÉBEC (CMQ) POUR UNE RECONNAISSANCE DE TOUTE
TAXE FONCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE le Comité de Prévention suicide, organisme sans but lucratif qui rend des services en tant qu'organisme communautaire aidant des individus qui vivent une crise suicidaire sur le territoire de la Ville de Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a soumis à la Commission municipale du Québec (CMQ) le 8 avril 2020, une demande de reconnaissance d'exemption de toute taxe foncière pour sa propriété du 104, place Quévillon ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de ladite demande et qu'en vertu de l'article 243.23 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (LFM) l'avis de la municipalité est requis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

DE S'OPPOSER à la demande d'exemption de taxes soumise par le Comité Prévention Suicide de Lebel-sur-Quévillon auprès de la Commission municipale du Québec.

20-06-152

**AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE N° 614 440-2
INTERVENUE ENTRE SERVICES QUÉBEC - SOUTIEN AU
TRAVAIL AUTONOME (STA) ET LA VILLE DE LEBEL-SUR-
QUÉVILLON**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a signifié son intention de poursuivre sa collaboration au programme « Soutien au travail autonome 2019-20 » de Services Québec par la résolution 19-04 -114 ;

CONSIDÉRANT QUE la mesure « Soutien au travail autonome » (STA) vise à offrir de l'aide sous forme d'encadrement à la clientèle admissible et motivée à mettre sur pied un projet d'entreprise afin d'acquérir une autonomie financière ;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente vise à fournir de l'aide sous forme d'encadrement, de conseils techniques et d'accompagnement aux personnes admissibles afin qu'elles atteignent l'autonomie sur le marché du travail en créant ou en développant une entreprise ou en devenant travailleurs autonomes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

D'AUTORISER Mme Anik Racicot, directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires et à poser les actions requises pour donner plein effet à la présente résolution.

20-06-153

**OFFICIALISATION DU DÉPART À LA RETRAITE
DE MME LUCE PARADIS**

CONSIDÉRANT QUE Mme Luce Paradis a signifié son départ à la retraite et qu'elle a quitté son poste de directrice générale le 31 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Luce Paradis a participé à la vie municipale offrant plus de 43 années de loyaux services dans ses diverses fonctions à la Ville de Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a apprécié la qualité de son travail, la motivation et l'esprit d'équipe qui l'ont caractérisée pendant tout ce temps ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Julie Rivard, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

D'OFFICIALISER le départ à la retraite de Mme Luce Paradis rétroactivement au 31 mars 2020 ;

DE LA REMERCIER pour ses belles années de collaboration à maintenir une qualité exceptionnelle de travail pendant l'exercice de ses fonctions et de bien profiter de la liberté qu'offre la retraite.

20-06-154

**NOMINATION OFFICIELLE DE MME ANIK RACICOT À TITRE
DE DIRECTRICE GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT QU'en vertu l'article 71 de la *Loi des Cités et Villes*, le conseil nomme par résolution les fonctionnaires et employés municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Anik Racicot a été nommée directrice générale adjointe par la résolution 19-10-295 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Luce Paradis, directrice générale et greffière est officiellement à la retraite depuis le 31 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Anik Racicot assure l'intérim de la direction générale à la très grande satisfaction du conseil municipal depuis janvier 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Landry, appuyé par Mme la conseillère Audrey Simard et résolu unanimement :

DE NOMMER officiellement Mme Anik Racicot à titre de directrice générale, et ce, rétroactivement au 1^{er} avril 2020.



3

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

20-06-155

**APPUI À LA DEMANDE DU BLOC QUÉBÉCOIS POUR
UN ACCÈS INTERNET FIABLE ET À MOINDRE COÛT DANS
LA CIRCONSCRIPTION FÉDÉRALE ABITIBI-BAIE-JAMES-
NUNAVIK-EEYOU**

CONSIDÉRANT QUE la crise actuelle de la COVID-19 a démontré qu'un accès à un Internet haute vitesse performant et abordable est un service essentiel ;

CONSIDÉRANT QUE la plupart des régions du Québec comportent des zones où un tel service est inefficace ou inaccessible ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement s'est engagé à régler les problèmes de connexion internet, mais que les échéanciers ne répondent pas à l'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE le développement social et économique régional ne peut pas se réaliser sans un réseau Internet et une couverture cellulaire fiables, performants et abordables ;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de connexion internet adéquate prive de nombreux citoyens de revenus provenant du télétravail imposé par la crise ou de l'adaptation de leur entreprise à la réalité actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande est le reflet du rapport d'experts commandé par le gouvernement (le Rapport Yale), lequel concluait à « l'urgence d'agir » en matière, entre autres, d'accessibilité à Internet pour tous les Canadiens ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité est souvent un enjeu quand, dans certaines régions, même la connexion téléphonique cellulaire est déficiente ou absente, rendant impossible de contacter les services d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses demandes ont été présentées par des entreprises de télécommunications pour l'obtention de subventions dans le but d'assurer le déploiement d'Internet à large bande dans les régions négligées par les grandes entreprises canadiennes, et que les réponses se font attendre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gaétan Normandeau, appuyé par Mme la conseillère Julie Rivard et résolu unanimement :

DE DEMANDER à Mme Sylvie Bérubé, député d'Abitibi-Baie-James-Nunavik-Eeyou de soutenir toute initiative visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service d'internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies.



4

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

No de résolution

Annotation

INSCRIPTION
DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de mai 2020.

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL
DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois de mai 2020.

INSCRIPTION
RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL

Le maire, M. Alain Poirier, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de mai 2020.

INSCRIPTION
PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Conformément à la Loi, le conseil de ville tient une période de questions.

Celle-ci a lieu par vidéoconférence, le maire répondant aux questions via le site Facebook de la Ville.

20-06-156

RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Audrey Simard appuyé par M. le conseiller Gregory Bussieres et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 46.

Je soussigné, Alain Poirier, donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 20-06-130 à 20-06-156 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 9^e jour du mois de juin 2020.

Alain Poirier, maire

Alexandre Desjardins, greffier